Nations Unies E/ECA/COE/44/9*

Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire**
Questions statutaires

Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur sa onzième session et ses activités de suivi

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de l'informer des travaux et des résultats de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable et de lui rendre compte de ses activités de suivi.

2. Le rapport expose également ce qui est prévu pour la douzième session du Forum, afin d'en informer les membres de la CEA et les autres parties prenantes, de mieux les mobiliser à l'appui du processus de planification et de les préparer à participer à cette session.

3. Le Comité est invité à faire part de ses vues et à formuler des orientations et des recommandations en lien avec le contenu du rapport, en vue d'accélérer la mise en œuvre et d'élargir la portée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

4. Le Forum a pour objectif général de faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur l'examen des progrès, le renforcement de l'apprentissage et la préconisation de mesures aux fins de la bonne mise en œuvre des deux programmes.

5. Le Forum est organisé tous les ans par la CEA, conjointement avec le Gouvernement du pays hôte et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et diverses organisations internationales, y compris des entités des Nations Unies[1].

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mars 2026).

** E/ECA/COE/44/1/Rev.1.

[1] Les organisations et entités internationales ci-après ont pris part à l'organisation de la onzième session du Forum : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ; Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ; Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ;

A.25-01243 (F)

II. Organisation et thèmes du Forum

6. La CEA, en collaboration avec le Gouvernement ougandais et les partenaires susmentionnés, a organisé la onzième session du Forum au Speke Resort Convention Centre de Kampala, du 9 au 11 avril 2025. Cette session s'est tenue en mode hybride, avec des participants en présentiel et en ligne.

7. La session a réuni plus de 2 500 participants en personne et plus de 800 en ligne, notamment des ministres et d'autres représentants de haut niveau des gouvernements de 52 membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales, ainsi que des grands groupes et d'autres parties prenantes.

A. Contexte, axes de travail et objectifs

8. La session a eu lieu à un moment où la mise en œuvre des deux programmes continuait globalement d'accuser du retard. La croissance économique, bien que positive dans plusieurs pays africains, était encore fragile, inégale et insuffisante pour entraîner une réduction notable de la pauvreté et permettre d'atteindre tous les objectifs de développement durable à l'échéance de 2030. Entre 2019 et fin 2024, le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique était d'environ 3 %, ce qui est bien inférieur à la cible de 7 % nécessaire pour atteindre l'objectif 8[2]. La population croissante de jeunes sur le continent, qui devrait atteindre 830 millions d'ici à 2050[3], représentait à la fois un potentiel et un défi. Cependant, le marché du travail africain se caractérisait par des niveaux élevés d'informalité, de sous-emploi et de chômage des jeunes. Par conséquent, le continent était toujours aux prises avec des niveaux élevés de pauvreté, de chômage et d'inégalité.

9. Dans ce contexte, la onzième session du Forum s'est tenue sur le thème : « Stimuler la création d'emplois et la croissance économique grâce à des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine », qui s'inscrivait dans le droit fil du thème de la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à savoir : « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ».

Département des affaires économiques et sociales (DESA) ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Organisation mondiale du commerce (OMC) ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; et Volontaires des Nations Unies (VNU).

[2] Statistics Times, *List of continents by GDP* (liste des continents par PIB), base de données sur l'économie. Disponible à l'adresse : https://statisticstimes.com/economy/continents-by-gdp.php (site consulté le 27 novembre 2024).

[3] Nardos Bekele-Thomas et Snorre Westgaard, *Libérer le potentiel de la jeunesse africaine*, Afrique Renouveau, Nations Unies, 4 octobre 2024.

10. Au cours de la session, un examen approfondi des progrès accomplis a été réalisé, et des mesures ont été recensées afin d'accélérer les efforts déployés pour atteindre les cinq objectifs de développement durable retenus (objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; objectif 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; objectif 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en mettant particulièrement l'accent sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2424-2033)[4].

11. La session a également été l'occasion de renforcer les capacités concernant les examens nationaux et locaux volontaires, l'apprentissage entre pairs, l'échange de pratiques optimales, ainsi que la formulation et la promotion de solutions et d'initiatives, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et d'en élargir la portée.

12. Convoquée en amont de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, de la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau et du deuxième Sommet mondial pour le développement social, la onzième session a également servi de cadre à la préparation de l'Afrique à ces manifestations.

13. Les travaux du Forum ont été dirigés par son Bureau élu[5].

B. Principales réunions et manifestations organisées en marge du Forum

14. La session a été officiellement ouverte par le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni. Des allocutions liminaires ont été prononcées par le Ministre mauritanien de l'économie et des finances et Président du Bureau sortant, Sid'Ahmed Ould Bouh ; le Président du Conseil économique et social et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, Robert Rae ; le Secrétaire exécutif de la CEA, Claver Gatete ; le Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable de l'Union africaine, Moses Vilakati ; la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohammed ; et la Première Ministre ougandaise, Robinah Nabbanja.

15. Les travaux de la session ont comporté les principales réunions suivantes :

a) Un dialogue présidentiel, conduit par le Président de l'Ouganda, au cours duquel les participants ont examiné les questions de la création d'emplois, de la croissance économique et de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063[6];

b) Des tables rondes de haut niveau consacrées à quatre thèmes, à savoir : « Relever le niveau d'ambition et trouver des solutions innovantes pour

[4] Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée : deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

[5] Président : Ouganda ; Premier Vice-Président : Maurice ; Deuxième Vice-Président : Cameroun ; Troisième Vice-Président : Gambie ; et Rapporteur ; Mauritanie.

[6] Y ont participé le Président du Zimbabwe et Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Emmerson Mnangagwa ; le Premier Vice-Premier Ministre équato-guinéen, Gaudencio Mohaba Mesu ; le Ministre kényan du Trésor et de la planification économique, John Mbadi ; l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Jakaya Kikwete ; et le Président du Conseil économique et social.

mobiliser des financements durables, et canaliser et utiliser les financements de manière plus efficiente et efficace pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, en mettant l'accent sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033) », « Adapter des solutions durables et inclusives fondées sur la science, les faits et les données de façon à considérablement augmenter la croissance économique, stimuler la création d'emplois et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », « Suite donnée aux textes issus du Sommet de l'avenir dans le cadre de la promotion de solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles visant à accroître le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » et « Tirer parti du deuxième Sommet mondial pour le développement social pour accélérer la réalisation des priorités de l'Afrique (élimination de la pauvreté ; plein emploi et travail décent pour tous ; inclusion et intégration sociale, en ne laissant personne de côté ; réalisation complète des objectifs de développement durable et des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063) » ;

c) Des réunions parallèles ayant pour objet de mener un examen approfondi des progrès réalisés et permettre l'apprentissage entre pairs, qui ont porté sur les sous-thèmes de la session autour des cinq objectifs de développement durable retenus et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ;

d) Des tables rondes plénière portant sur deux thèmes : « Tirer parti de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour étayer des solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles au service de la croissance économique, de la création d'emplois et de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » et « Examens nationaux et locaux volontaires permettant de promouvoir des solutions durables et inclusives fondées sur la science, les faits et les données, qui visent à accroître considérablement la croissance économique, la création d'emplois ainsi que le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ».

16. Les réunions principales de la session ont été précédées de plusieurs manifestations organisées en marge, dont les résultats ont ensuite enrichi leurs délibérations. Ces manifestations étaient notamment les suivantes :

a) Réunion régionale des ministres des finances, des gouverneurs des banques centrales et des gestionnaires de fonds de pension sur le financement du développement ;

b) Septième Forum régional africain sur la science, la technologie et l'innovation ;

c) Atelier régional préparatoire aux examens nationaux et infranationaux volontaires en Afrique ;

d) Dialogue sur la promotion de la durabilité environnementale, les conclusions de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les marchés du carbone et l'accès à l'énergie ;

e) Forum des enfants et des jeunes ;

f) Pourparlers sur le climat en Afrique ;

g) Forum des leaders sur la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique : progrès accomplis et voie à suivre (anciens chefs d'État et de gouvernement) ;

h) Journée d'activation des objectifs de développement durable : table ronde du secteur privé sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ;

i) Colloque sur les questions de genre ;

j) Solutions optimales de financement mixte pour mobiliser l'investissement privé à une échelle correspondant aux priorités africaines ;

k) Accélérer la transformation grâce à l'exécution du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033) ;

l) Réunion de représentants d'organisations d'inspiration religieuse ;

m) Atelier préparatoire et de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et autres parties prenantes d'Afrique ;

n) Au total, 56 manifestations parallèles ont été organisées autour du thème et des sous-thèmes de la session.

III. Décisions et principaux résultats

A. Consensus sur les mesures concrètes visant à renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et sur les priorités africaines pour la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres réunions internationales en 2025

17. Les participants au forum se sont accordés sur les priorités africaines et les mesures concrètes qui devaient être prises par les États, les entités des Nations Unies et les partenaires de développement afin de stimuler la création d'emplois et la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les priorités et les mesures sont exposées dans les deux documents finaux mentionnés ci-après, qui ont également servi de contribution de l'Afrique à la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, au deuxième Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'aux réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA :

a) Onzième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé et messages clés[7] ;

b) Déclaration de Kampala sur les solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles qui visent à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063[8].

18. Les priorités africaines présentées à la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et au deuxième Sommet mondial pour le développement social, pour lesquelles des mesures devaient être prises aux niveaux régional et national, sont notamment les suivantes :

a) Renforcer les capacités de direction et réformer la mise en œuvre des cadres continentaux et mondiaux au moyen des mesures suivantes :

i) Examiner d'urgence et renforcer les institutions, les plans, les programmes et les systèmes financiers nationaux et locaux afin de mieux

[7] ECA/RFSD/2025/11.
[8] ECA/RFSD/2025/12.

intégrer et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, du Pacte pour l'avenir, du Pacte numérique mondial et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

ii) Intégrer officiellement les priorités mondiales et continentales dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'assurer un appui solide et une mise en œuvre coordonnée et efficace ;

iii) Appuyer l'élaboration et l'application de plans d'étapes clairs pour les examens nationaux et locaux volontaires de la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

b) Assurer les financements nécessaires et favoriser les partenariats au moyen des mesures suivantes :

i) Accélérer la réforme de l'architecture financière mondiale afin de garantir un financement durable aux pays en développement et de mettre en place des mécanismes équitables de règlement de la dette ;

ii) Adopter une approche coordonnée et intégrée de la mobilisation et de l'utilisation de financements durables en vue de la mise en œuvre cohérente et accélérée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

iii) Renforcer la mobilisation des ressources intérieures et garantir un endettement durable ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources, grâce à la transformation numérique de l'administration fiscale, à la lutte contre les flux financiers illicites, à la lutte contre la corruption et au déploiement à plus grande échelle d'instruments de financement innovants, tels que les obligations vertes, les obligations de la diaspora et le financement mixte ;

iv) Améliorer le système de mesure de la croissance économique en utilisant des techniques de comptabilisation du capital naturel, afin d'améliorer les notations de crédit et de renforcer la position de l'Afrique dans les négociations mondiales sur l'accès à des financements abordables ;

v) Encourager les investissements du secteur privé moyennant l'adoption de mesures de réduction du risque et l'élargissement de l'initiative « Forward Faster » du Pacte mondial en Afrique[9] ;

c) Accroître les investissements et intensifier la transformation numérique afin de réaliser pleinement le potentiel des jeunes, des femmes et des enfants, au moyen des mesures suivantes :

i) Stimuler l'innovation et l'emploi des jeunes en soutenant l'entrepreneuriat porté par les jeunes, les pôles d'innovation et les parcours d'accès à l'emploi, en développant les compétences numériques et en promouvant l'enseignement des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques ;

ii) Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'élaboration des politiques, la planification et la budgétisation, et améliorer l'allocation des ressources en faveur d'initiatives tenant compte des questions de genre ;

iii) Développer l'apprentissage numérique et le renforcement des capacités, et améliorer l'accès des femmes, des jeunes et des enfants aux sciences et aux technologies ;

[9] Voir le Pacte mondial des Nations Unies, initiative « Forward Faster ». Disponible à l'adresse : https://forwardfaster.unglobalcompact.org/.

d) Investir dans la santé et la protection sociale au moyen des mesures suivantes :

i) Augmenter le financement public du secteur de la santé, notamment en s'appuyant sur des mécanismes innovants, et consacrer au moins 15 % des budgets nationaux à ce secteur ;

ii) Promouvoir la production locale de vaccins, d'articles médicaux consomptibles et de produits pharmaceutiques, notamment en tirant parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

iii) Élaborer des approches globales et innovantes en matière de réduction de la pauvreté et de protection sociale, et investir dans ce domaine ;

e) Créer des emplois et favoriser une transformation économique durable au moyen des mesures suivantes :

i) Soutenir des politiques macroéconomiques et industrielles favorables à l'emploi, propres à stimuler une croissance induite par les exportations et la diversification économique ;

ii) Stimuler l'offre d'emplois décents et promouvoir une croissance économique verte en aidant les États à valoriser les minéraux essentiels et d'autres ressources naturelles par la mise en place de zones économiques spéciales respectueuses de la nature et résilientes face aux changements climatiques, ainsi que de chaînes de valeur régionales vertes ;

f) Mettre à profit les ressources aquatiques et marines, opérer la transition vers une économie bleue durable et lutter contre la pollution au moyen des mesures suivantes :

i) Accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 14 en appliquant les stratégies de l'Union africaine en matière de gouvernance maritime et océanique et en promouvant la transition vers une économie bleue et une économie circulaire durables et équitables ;

ii) Intensifier les efforts visant à lutter contre la pollution, en particulier celle causée par les plastiques, dans les milieux aquatiques et marins.

B. Renforcement des capacités en matière d'examens nationaux et locaux volontaires permettant de promouvoir des solutions durables et inclusives fondées sur la science, les faits et les données, qui visent à accroître considérablement la croissance économique, la création d'emplois ainsi que le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

19. Au cours de la session, dix États africains ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités concernant la conduite des examens nationaux volontaires et la présentation efficace des rapports s'y rapportant à la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau[10].

[10] Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Eswatini, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Lesotho, du Nigéria, des Seychelles et du Soudan devaient présenter leurs examens nationaux volontaires. En définitive, le Gouvernement sud-africain a reporté la présentation de son examen au forum politique de haut niveau.

C. Renforcement des capacités au moyen de l'échange de pratiques exemplaires et de connaissances en vue de stimuler la mise en œuvre des deux programmes

20. Au cours de la onzième session du Forum et des manifestations parallèles, les participants ont pris part à un dialogue multipartite portant notamment sur le partage d'expériences, de pratiques optimales et d'enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de cadres, de programmes et de mesures visant à concrétiser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

D. Documents d'information orientés vers l'action sur les divers sous-thèmes de la session

21. La documentation établie en vue de la onzième session du Forum comprenait des documents d'information portant sur ses cinq sous-thèmes, chacun d'entre eux étant lié à l'un des cinq objectifs de développement durable sélectionnés et aux objectifs correspondants de l'Agenda 2063[11]. En outre, un résumé (ECA/RFSD/2025/10) du *Rapport sur le développement durable en Afrique* de 2025 a également servi de base aux travaux du Forum[12].

22. Les documents d'information sur les sous-thèmes étaient axés sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs retenus, ainsi que sur les difficultés et les solutions concernant l'intensification des efforts à déployer pour atteindre les cibles associées à chaque objectif. Ils avaient pour objet d'appuyer les activités de plaidoyer et d'éclairer les délibérations sur les messages clés et la déclaration ministérielle élaborés au cours de la session.

IV. Suite donnée à la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable

A. Réunion de 2025 du forum politique de haut niveau pour le développement durable

23. Dans le cadre de la suite donnée à la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, la CEA et ses partenaires se sont employés à communiquer les résultats de la session aux autres participants à la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau, tenue à New York du 14 au 23 juillet, ainsi qu'aux manifestations organisées en marge de celle-ci.

24. Les activités de suivi présentées dans les paragraphes ci-après ont servi à promouvoir la prise en considération des recommandations formulées dans les documents finaux de la session aux niveaux mondial, régional et national.

1. Promotion des intérêts stratégiques africains lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, y compris du débat ministériel du forum politique de haut niveau sur le développement durable

25. La session consacrée aux perspectives régionales concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été consacrée à l'examen des documents finaux des forums régionaux pour le développement durable. La Première ministre de l'Ouganda et Présidente de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, le Secrétaire exécutif de la CEA, ainsi que des représentants d'États africains, ont présenté les priorités

[11] ECA/RFSD/2025/5, ECA/RFSD/2025/6, ECA/RFSD/2025/7, ECA/RFSD/2025/8 et ECA/RFSD/2025/9.
[12] Union africaine et autres (Addis-Abeba, 2025).

africaines, tirées de la Déclaration de Kampala et des messages clés adoptés par le Forum à sa onzième session.

26. Le principal document final du forum politique de haut niveau de 2025 est la déclaration ministérielle (E/HLS/2025/1), qui reflète bien les priorités africaines et les points de vue exprimés dans les textes issus de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable. Les points saillants de la déclaration ministérielle sont présentés de façon synthétique à l'annexe du présent rapport.

2. Soutien supplémentaire aux États africains participant aux examens nationaux volontaires

27. La CEA a participé aux sessions consacrées aux examens nationaux volontaires afin d'appuyer et de renforcer les messages des neuf États africains qui présentaient leurs examens.

3. Organisation de la Journée de l'Afrique et participation à celle-ci

28. La CEA a organisé la Journée de l'Afrique[13] en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires. La Journée de l'Afrique était placée sous le thème : « Promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 au moyen de la croissance inclusive et des partenariats, de la protection sociale et des emplois décents ». Elle a contribué à renforcer la voix de l'Afrique, à permettre l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, et à renforcer les partenariats en faveur de la mise en œuvre de ces deux programmes.

4. Lancement du *Rapport sur le développement durable en Afrique* de 2025

29. La Journée de l'Afrique a offert une plateforme pour le lancement et la diffusion du *Rapport sur le développement durable en Afrique* de 2025. Ce rapport présente une synthèse des progrès accomplis dans la mise en œuvre des cinq objectifs de développement durable retenus et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ; il comprend également une présentation des mesures concrètes prises pour accélérer la mise en œuvre.

5. Organisation d'autres manifestations stratégiques en marge de la réunion et participation à celles-ci

30. Afin de promouvoir les perspectives et les priorités africaines et de favoriser l'échange de pratiques exemplaires, la CEA s'est associée à ses partenaires pour organiser d'autres manifestations en marge de la réunion ou y prendre part. Il s'agit notamment des manifestations suivantes :

a) Un laboratoire consacré au renforcement de la planification stratégique et de la prospective dans le cadre des examens nationaux volontaires africains et de l'établissement de rapports au titre de l'Agenda 2063 ;

b) Un laboratoire intitulé « Mettre à profit les liens entre les différents objectifs de développement durable au moyen des examens nationaux volontaires : meilleures pratiques au niveau régional » ;

c) La réunion annuelle de 2025 de la Plateforme des partenariats pour les objectifs de développement durable ;

d) Une manifestation intitulée « Promouvoir la transition énergétique dans le Sud mondial : favoriser une croissance économique durable et établir des partenariats stratégiques » ;

[13] La Journée de l'Afrique est une manifestation annuelle organisée en marge du forum politique de haut niveau.

e) Une manifestation de haut niveau intitulée « Mobiliser les collaborations mondiales et régionales en vue d'accélérer la transformation socioéconomique en Afrique : mettre à profit la Déclaration de Kampala et les résultats de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable ».

B. Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

31. La onzième session du Forum régional africain pour le développement durable a également contribué aux travaux de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025.

32. Le texte issu de cette Conférence est l'Engagement de Séville[14], dont les principales caractéristiques alignées sur les priorités africaines sont les suivantes :

a) L'accent mis sur la nécessité de réformes urgentes de l'architecture financière internationale ;

b) L'engagement à accroître le soutien au renforcement des capacités en vue de mobiliser davantage les ressources intérieures, notamment au moyen de mesures visant à améliorer les systèmes fiscaux, à lutter contre les flux financiers illicites et à recourir aux banques nationales de développement ;

c) L'appui aux actions visant à créer des structures et des instruments de financement mixte efficaces, reproductibles et évolutifs, adaptés à différents contextes nationaux, notamment à ceux des pays à revenu faible et intermédiaire ;

d) Le regain d'attention porté aux partenariats efficaces et à la réforme de l'aide publique au développement.

33. Les mesures visant à appuyer la mise en œuvre de l'Engagement de Séville, énoncées dans le Programme d'action de Séville, sont notamment les suivantes :

a) Le lancement du Centre mondial pour les échanges de dette contre développement, destiné à fournir un appui technique et financier aux États, en particulier en Afrique, qui souhaitent échanger une partie de leur dette souveraine contre un engagement à investir dans leur propre développement ;

b) La création du Forum de Séville sur la dette, en tant que nouvelle plateforme destinée aux pays emprunteurs à revenu faible ou intermédiaire.

C. Deuxième Sommet mondial pour le développement social

34. Les priorités africaines issues de la onzième session du Forum ont été présentées au deuxième Sommet mondial pour le développement social, tenu à Doha du 4 au 6 novembre 2025, par la CEA, le Gouvernement ougandais et d'autres partenaires. La Déclaration politique de Doha[15], texte issu du Sommet, met l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la promotion du plein emploi productif et du travail décent pour tous, ainsi que sur le renforcement de l'intégration sociale.

35. Les participants au Sommet ont invité les commissions régionales, agissant dans le cadre de leur mandat, à organiser à l'échelle régionale, préalablement au suivi du Sommet, des réunions préparatoires devant permettre d'évaluer les progrès accomplis, les lacunes existantes et les possibilités

[14] Résolution 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.

[15] Résolution 80/5 de l'Assemblée générale, annexe.

d'action en vue de la mise en œuvre de la Déclaration politique de Doha, ainsi que de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social.

V. Projets relatifs à la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable

36. En l'absence d'offre d'un État membre de la CEA d'accueillir cette réunion[16], la douzième session du Forum se tiendra selon des modalités hybrides, avec une participation à la fois en présentiel et en ligne, au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, du 28 au 30 avril 2026.

37. La session sera organisée par la CEA, en collaboration avec les partenaires mentionnés dans l'introduction du présent rapport, sur le thème « Inverser la tendance : des actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Ce thème est aligné sur celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra à New York en juillet 2026, à savoir : « Des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous ».

38. La session devrait réunir des ministres, d'autres responsables politiques de haut niveau et des experts de l'ensemble des États membres de la CEA. Des représentants d'organisations intergouvernementales, notamment des entités des Nations Unies, du secteur privé, d'organisations de la société civile, des grands groupes et d'autres parties prenantes, ainsi que des partenaires internationaux de développement, devraient également être présents.

39. Il est attendu des participants à la douzième session qu'ils :

a) Examinent les progrès accomplis ainsi que les difficultés et possibilités liées à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que de son deuxième plan décennal de mise en œuvre, notamment au moyen d'un examen approfondi du niveau de réalisation en Afrique des cinq objectifs de développement durable retenus (objectif 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ; objectif 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; objectif 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; objectif 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; objectif 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ;

b) Renforcent l'apprentissage relatif aux actions transformatrices et plaident en faveur de l'intensification de mesures de politique générale transformatrices et coordonnées au service du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

c) Préparent et formulent la contribution régionale africaine à la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau, notamment en renforçant les capacités des 19 pays africains[17] qui envisagent de présenter leurs examens

[16] Toute offre de ce type que le secrétariat serait amené à recevoir fera l'objet de consultations avec le Bureau de la onzième session.

[17] Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Malawi, Mozambique, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Togo et Tunisie.

nationaux volontaires lors de cette réunion et en leur apportant un appui à cet effet ;

d) Préparent au niveau régional africain la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;

e) Assurent le suivi des résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, du Deuxième Sommet mondial pour le développement social et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

f) Examinent et approfondissent les priorités africaines en vue de l'élaboration du cadre mondial en faveur du développement durable pour l'après-2030 ;

g) Adoptent les documents finaux ci-après de la session :

i) Résumé et messages clés ;

ii) Déclaration d'Addis-Abeba sur le thème de la douzième session.

40. La session comprendra également des manifestations préliminaires, qui auront lieu du 25 au 27 avril 2026.

41. Les membres de la CEA, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et autres parties prenantes, les entités des Nations Unies et d'autres partenaires de développement sont invités à :

a) Contribuer à l'organisation de la session, notamment en finançant la participation des délégations ;

b) Organiser des forums sous-régionaux sur le développement durable afin de renforcer l'approche participative des travaux du Forum[18] ;

c) Planifier la session et y participer, notamment en organisant des manifestations parallèles à l'appui des délibérations du Forum.

[18] Ces forums sous-régionaux pourraient être organisés par les bureaux sous-régionaux de la CEA, en collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres entités du système des Nations Unies aux niveaux sous-régional et national.

Annexe

Points saillants de la Déclaration ministérielle publiée à l'issue de la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau pour le développement durable

1. En vue de faciliter l'examen du Comité d'experts, les points saillants de la Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau (E/HLS/2025/1) sont présentés ci-dessous.

2. Soulignant que le monde fait face à des difficultés et des crises urgentes et interconnectées qui résultent du creusement des inégalités, notamment l'inégalité de genre, du racisme, de la persistance de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, du chômage, de l'incertitude économique qui règne dans le monde, de l'aggravation des fractures numériques et des disparités technologiques, des changements climatiques et de la perte de biodiversité, les ministres et hauts représentants :

a) Ont réaffirmé avec force leur engagement à assurer la mise en œuvre effective du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Se sont engagés de nouveau à accélérer la réalisation du Programme 2030, soulignant qu'il était urgent de prendre des mesures audacieuses, ambitieuses, rapides, justes et transformatrices au cours des cinq années qui restaient ;

c) Ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023[19], et de donner suite aux engagements pertinents énoncés dans le Pacte pour l'avenir[20] et ses annexes ;

d) Ont souligné la nécessité de tirer parti de l'élan politique issu du Sommet sur les objectifs de développement durable, du Sommet de l'avenir, de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

3. En ce qui concerne le financement, la dette, les technologies, les partenariats et la coopération, ils :

a) Se sont engagés à continuer de réformer l'architecture financière internationale et à en renforcer la résilience, la cohérence et l'efficacité pour faire face aux crises et aux problèmes actuels et futurs ;

b) Ont demandé que le financement public international soit revu à la hausse et que l'accès au financement à des conditions concessionnelles soit amélioré, et se sont engagés à fournir aux pays en développement un financement qui soit plus abordable, prévisible, durable et suffisant ;

c) Se sont engagés à renforcer les partenariats mondiaux, régionaux, nationaux et locaux en faveur du développement durable en faisant participer tous les acteurs concernés, dont la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les jeunes ;

d) Ont appelé à l'amélioration des mécanismes internationaux d'allégement de la dette pour soutenir la révision de la dette, les suspensions de paiement de la dette et la restructuration de la dette ;

[19] Résolution 78/1 de l'Assemblée générale, annexe.

[20] Résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe.

e) Se sont engagés à continuer d'aider les pays en développement à éviter l'accumulation d'une dette insoutenable et à mettre en œuvre des mesures de résilience afin de réduire le risque qu'ils doivent affronter une nouvelle crise de la dette ;

f) Ont pris des mesures concrètes pour accroître la marge de manœuvre budgétaire, traiter les problèmes d'endettement des pays en développement et réduire le coût des capitaux ;

g) Se sont engagés à promouvoir une coopération fiscale internationale inclusive et efficace ;

h) Se sont engagés à continuer de prendre des mesures pour réduire les fractures numériques et diffuser les bienfaits du passage au numérique ;

i) Se sont engagés à favoriser un accès équitable et inclusif à l'intelligence artificielle et à son développement.

4. En ce qui concerne la dimension régionale du développement durable et le rôle du système des Nations Unies, ils :

a) Ont réaffirmé l'importance que revêtait la dimension régionale du développement durable pour ce qui était de s'attaquer aux problèmes régionaux et d'intensifier l'action entre les pays ;

b) Se sont engagés à appuyer sans réserve et à continuer de renforcer le système des Nations Unies pour le développement, notamment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin qu'il soit plus stratégique, plus réactif plus collaboratif et plus intégré et rende davantage de comptes dans le cadre de son action ;

c) Ont demandé instamment au système des Nations Unies pour le développement d'élaborer un plan d'action interinstitutions global applicable à l'ensemble du système des Nations Unies à l'intention des pays à revenu intermédiaire ;

d) Ont réaffirmé qu'il fallait appuyer davantage l'exécution de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son deuxième plan décennal de mise en œuvre, ainsi que du programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ;

e) Se sont engagés à renforcer le rôle des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations internationales compétentes.

5. En ce qui concerne les examens nationaux et locaux volontaires, ils :

a) Ont engagé les pays à envisager de mettre au point des feuilles de route nationales pour la soumission des rapports nationaux volontaires jusqu'en 2030 et à aider les autorités locales à préparer les examens locaux volontaires ;

b) Ont encouragé tous les pays à s'appuyer sur les principales conclusions issues des examens nationaux volontaires et à mettre en commun les approches du développement et les solutions locales pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 ;

c) Ont demandé que les gouvernements des pays en développement bénéficient d'un soutien accru visant à faire en sorte que leurs examens nationaux volontaires s'appuient davantage sur des données et des éléments factuels ;

d) Se sont engagés à élargir le recours aux examens nationaux volontaires en tant qu'outil d'échange de connaissances et de suivi des progrès accomplis, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

6. En matière de santé, ils :

a) Ont reconnu la nécessité de promouvoir l'accès équitable des pays en développement, en particulier des pays africains, à des vaccins sûrs, de haute qualité, efficaces, efficients, accessibles et abordables, y compris contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ;

b) Ont pris acte de la nécessité d'aider les pays en développement à renforcer la production locale et régionale de vaccins, de médicaments, d'outils de diagnostic et d'autres technologies sanitaires afin de favoriser un accès équitable à ces produits ;

c) Se sont engagés à renforcer les systèmes de santé et à investir dans les soins de santé primaires afin de parvenir à une couverture sanitaire universelle.

7. En ce qui concerne les questions de genres, les femmes, la protection sociale et les jeunes, ils :

a) Ont réaffirmé la nécessité de poursuivre les efforts déployés par les entités des Nations Unies pour accorder une haute priorité à la promotion de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans le cadre du Programme 2030 ;

b) Se sont engagés à renforcer les partenariats mondiaux, régionaux, nationaux et locaux en faveur du développement durable en faisant participer tous les acteurs concernés ;

c) Se sont engagés à associer les jeunes à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies et programmes de développement durable conçus pour répondre à leurs besoins particuliers.

8. Dans le domaine de la création d'emplois, de l'emploi et de la croissance économique, ils :

a) Se sont engagés à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation ;

b) Se sont engagés à investir dans une éducation équitable, inclusive et de qualité à tous les niveaux, ainsi que dans la formation et l'enseignement professionnels ;

c) Ont réaffirmé l'engagement pris à investir dans l'économie afin de recréer et créer des emplois décents et des moyens de subsistance, et de parvenir ainsi à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

9. En ce qui concerne les océans, l'économie maritime, la pollution et les plastiques, ils :

a) Ont réaffirmé leur engagement à hâter l'action visant à prévenir, à réduire nettement et à maîtriser la pollution marine de tous types, et à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin ;

b) Ont invité les États et les organisations régionales d'intégration économique qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de signer et de ratifier, d'approuver ou d'accepter l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

———————